

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :13
Votants :14
Procuration.....1
Date de la convocation :
9 Mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 16 Mars 2017

Délibération 2017-01

OBJET : Débat d'orientation budgétaire

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux Communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE DIX SEPT le 16 Mars 2017 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Marie-Louise GOURDON représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse représentée par Roland RAIBAUDI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Collectivités locales et des établissements publics locaux (Art L.2312-1 et L. 5211-36 du CGCT),
Ce débat s'appuie sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière du Syndicat, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée de ses recettes ainsi que de ses tarifs.

La loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 est venue compléter et définir le contenu des informations du DOB qui sont développées dans un rapport joint à une délibération.

Aussi, le Rapport d'orientation budgétaire soumis au Comité Syndical présente le contexte économique et politique, une analyse rétrospective sur les années 2010-2016 de la gestion d'UNIVALOM et les propositions nouvelles pour l'année 2017, avec une annexe spécifique aux effectifs et aux dépenses de personnel comme cela est désormais demandé par la loi.

Sur la base de ces éléments, ces propositions d'orientations serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2017.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN